

PAR L'ALLIANCE PROACTIF



Appel à projets

ABORDABILITÉ

des aliments
locaux, sains
et durables



Propulsé et financé par



1. Contexte

L'abordabilité alimentaire constitue la part du revenu qu'un ménage consacre à se nourrir. L'abordabilité des aliments est une préoccupation croissante, reflétée par une augmentation notable de l'insécurité alimentaire. À titre d'exemple, en 2023, 22,9 % de la population canadienne se trouvait en situation d'insécurité alimentaire par rapport à 16,8 % en 2019, soit une augmentation de 36%¹. Cette augmentation est expliquée par divers facteurs, dont les ruptures et risques des chaînes d'approvisionnement, la baisse de productivité liée à la pénurie de main-d'œuvre et la poussée inflationniste impactant l'indice des prix à la consommation. La population canadienne a de plus en plus de difficultés à se nourrir sainement, et cela pourrait s'accroître avec les conséquences des changements climatiques sur les systèmes de production agricole. Par conséquent, il est urgent de développer des stratégies afin d'améliorer l'abordabilité des aliments au Canada.

Dans ce contexte, cet appel à projets pilotes vise à soutenir l'émergence de projets de recherche portant sur l'abordabilité alimentaire, en cohérence avec sa définition comme la capacité réelle des ménages à accéder à des aliments de qualité au regard de leurs ressources. Les projets attendus devront explorer des leviers d'action liés aux **technologies innovantes**, à **l'organisation et à la performance des systèmes alimentaires**, ainsi qu'aux **enjeux de durabilité et d'équité**, afin de contribuer à améliorer l'accès économique à une alimentation saine, diversifiée et culturellement acceptable.

Cette initiative est portée par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), grâce à un don philanthropique de Financement agricole Canada (FCC–FAC).

¹ PROOF Food Insecurity Policy Research. (2024, 26 avril). New data on household food insecurity in 2023. PROOF – University of Toronto. Consulté à l'adresse <https://proof.utoronto.ca/2024/new-data-on-household-food-insecurity-in-2023>

2. Objectifs

L'appel à projets vise à :

- Générer des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les déterminants technologiques, socio-économiques, organisationnels et/ou politiques de l'abordabilité alimentaire au Québec et au Canada ;
- Soutenir l'identification, le développement et l'expérimentation de solutions innovantes contribuant à améliorer l'accessibilité économique des aliments, tout en tenant compte des impératifs de durabilité environnementale et d'équité sociale ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles collaborations de recherche interdisciplinaires et intersectorielles ;
- Avoir le potentiel de renforcer les liens entre la recherche universitaire et les milieux utilisateurs (organisations, entreprises, décideurs, acteurs communautaires).

3. Critères d'admissibilité et modalités

Composition des équipes

- La personne responsable principale du projet doit être affiliée à l'Université Laval.
- Le projet doit être porté par une équipe composée d'au minimum deux chercheur·euse·s.
- Les projets interdisciplinaires et intersectoriels constituent un atout, sans être obligatoires.
- L'implication d'étudiant·e·s aux différents cycles **n'est pas obligatoire**, mais est fortement encouragée.

Partenaires du milieu

- La collaboration avec des partenaires du milieu **n'est pas obligatoire**, mais est fortement encouragée.
- Les partenaires peuvent contribuer financièrement ou en nature (temps, expertise, données, accès terrain).
- Une lettre d'engagement de chaque partenaire confirmant sa participation est requise au dépôt.
- Les modalités de collaboration (p. ex. : gouvernance du projet, partage des données, diffusion des résultats, propriété intellectuelle le cas échéant) doivent être brièvement précisées afin d'assurer la clarté des attentes entre les parties.

4. Nouveauté et complémentarité des projets

Il est attendu que les projets soumis soient nouveaux. Néanmoins, les propositions de projet s'appuyant sur des travaux antérieurs ou sur des financements existants doivent démontrer **clairement leur caractère distinct et additionnel**, notamment en précisant les nouveaux objectifs, activités ou résultats visés, ainsi que la valeur ajoutée par rapport aux initiatives déjà en cours. La proposition pourra présenter l'effet structurant du financement éventuellement accordé vis-à-vis de ces autres subventions.

5. Présentation des demandes

Les demandes doivent être présentées en utilisant le formulaire de dépôt de demande (à télécharger ici) et inclure toutes les informations indiquées ci-dessous.

- 1) Le titre du projet et les membres de l'équipe
- 2) Un résumé du projet (maximum 1 page)
- 3) Une description détaillée du projet (contexte, objectifs, méthodologie, échéancier) (maximum 2 pages)

- 4) La pertinence du projet pour l'abordabilité alimentaire. Le projet devra démontrer sa contribution potentielle, directe ou indirecte, à l'amélioration de l'abordabilité alimentaire, notamment par des retombées sur les coûts de production, de transformation, de distribution ou d'accès aux aliments, ainsi que par son impact attendu pour les populations ou territoires visés, tout en considérant le maintien de la sécurité et de la qualité des aliments, leur durabilité environnementale et leur équité sociale.
- 5) Nature du/des livrable(s) (maximum 250 mots)
- 6) Un budget détaillé avec justification

La date limite de transmission des demandes en format PDF est fixée au **29 mai 2026**. Les documents doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante : marie-eve.collard.1@ulaval.ca. Inscrire en objet du courriel « Dépôt pour l'appel à projets abordabilité ».

6. Évaluation des demandes

Procédure d'évaluation

Les demandes seront évaluées selon les critères indiqués ci-dessous.

Critères d'évaluation

Critère	Pondération	Description
Pertinence et caractère innovant	45 %	Réponse aux objectifs de l'appel, originalité, valeur ajoutée et contribution significative à l'abordabilité alimentaire.
Faisabilité et qualité de l'équipe	20 %	Réalisme du plan de travail en fonction du budget demandé, échéancier cohérent, accès aux données ou au terrain, complémentarité et expertise de l'équipe.
Retombées et potentiel de transfert au milieu utilisateur	35 %	Potentiel d'application concrète, caractère interdisciplinaire et/ou intersectoriel , pertinence pour les milieux utilisateurs, gains probables (même modestes) en coût, accès ou qualité nutritionnelle, durabilité et/ou équité sociale.

7. Annonce des résultats

L'attribution des projets financés sera annoncée au mois de juillet 2026. Les projets retenus devraient débuter en septembre 2026. À noter qu'un rapport des livrables et des résultats devra être remis à mi-parcours et à la fin du projet.

8. Financement et durée des projets

- Le financement maximal disponible est de **50 000 \$ au total**. Un ou plusieurs projets pourront être financés, pour des montants variables pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ par projet.
- Les projets sont d'une durée de 18 à 24 mois.
- Les dépenses admissibles :
 - Bourses étudiantes
 - Salaires (PPR, stagiaires postdoctoraux et auxiliaires de recherche)
 - Frais de fonctionnement (p. ex. matériaux de laboratoire, analyses, achat de données)
 - Frais de déplacement (selon les normes en vigueur à l'U. Laval), location de véhicule
 - Sous-traitance (consultants)